

Image not found or type unknown



UTILISATION D UNE OEUVRE

Par **Jojodelo**, le **23/06/2020** à **13:06**

Bonjour,

J'ai besoin d'un renseignement au sujet d'un tatouage que je veux faire.

En effet j'ai vu ce dessin dans un clip vidéo et il est l'oeuvre d'une dessinatrice américaine.

Suis-je obligée de lui demander l'autorisation pour me le faire tatouer ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **23/06/2020** à **15:40**

Bonjour

Vous devez vous renseigner pour savoir si cette "oeuvre" est libre de droits...(par exemple 70 ans après le décès de l'artiste).

En effet, si vous montrez vous même votre peau sur les réseaux sociaux, vous risquez d'être ennuyé . [LIEN](#)